

12 sep 2019 -16:02

La nouvelle version de droneguide pour professionnels est une première mondiale

Le SPF Mobilité et Transports et skeyes lancent une version étendue de l'application droneguide. Dès demain, les utilisateurs professionnels de drones pourront notifier leurs vols via cette application.

La première version de droneguide et le site web droneguide.be ont été lancés l'année passée. Les utilisateurs récréatifs de drones peuvent y trouver la réglementation ainsi que toutes les informations utiles pour l'utilisation de leur drone. Ils peuvent également vérifier où il est autorisé de voler. Droneguide connaît beaucoup de succès : chaque mois, quelque 18.000 utilisateurs de drones (visiteurs uniques) font appel à l'application.

Outil pratique

À la demande du SPF Mobilité et Transports et de skeyes, l'entreprise Unifly a développé une version spécifique de droneguide pour les utilisateurs professionnels de drones. La version mise à jour contient toutes les fonctionnalités dont ils ont besoin pour planifier et gérer leurs vols.

Via le portail en ligne, les opérateurs de Classe 1 (A et B) peuvent s'enregistrer, faire des notifications de vol et obtenir les données nécessaires du SPF Mobilité et Transports.

Les pilotes peuvent planifier leur opération et obtiennent validation via l'outil pratique en ligne ou via l'application mobile. Ils peuvent aussi notifier leur vol aux autorités. Les nouvelles demandes de vol de Classe 1A sont prises en compte pendant le processus de validation. Pour les demandes actives, les documents du dossier de demande peuvent être affichés.

De leur côté, les autorités reçoivent un aperçu de toutes les opérations planifiées et voient sur la carte toutes les opérations actives, y compris celles qui sont sur le point de démarrer.

Les opérateurs de Classe 2 peuvent également planifier leurs vols via l'outil. Par contre, ceux-ci ne sont pas obligés de faire une demande de vol ou de notifier leurs vols.

Rien ne change pour les utilisateurs récréatifs de drones.

Nouvelle procédure

Jusqu'à présent, les utilisateurs professionnels de drones notifiaient leurs vols via un formulaire en ligne. Les demandes de dérogation devaient même être envoyées par e-mail à l'aide d'un document Word. Dorénavant, les deux actions se dérouleront obligatoirement via l'appli. Une période de transition est prévue jusqu'au 11 décembre 2019 à minuit. Durant cette période, les demandes pourront encore être traitées à « l'ancienne méthode » à titre exceptionnel.

Dès demain, les utilisateurs pourront introduire toutes leurs demandes via l'appli, mais aussi afficher leurs vols via les cartes droneguide et garder un aperçu de leur historique de vols.

S'inscrire

Afin de pouvoir utiliser l'application, les utilisateurs professionnels de drones doivent d'abord s'inscrire via CSAM. Le SPF Mobilité et Transports fournit un accès sécurisé via eID, itsme, application mobile ou SMS. Un gestionnaire d'accès principal gère l'utilisation de toutes les fonctionnalités de l'appli et peut aussi désigner des responsables d'accès optionnels.

François Bellot, Ministre de la Mobilité : « Les drones sont une technologie du 21^e siècle. Il est donc essentiel que l'encadrement soit lui aussi moderne et que l'échange d'informations entre les acteurs soit rapide et clair. Grâce à l'achèvement complet de droneguide, nous franchissons maintenant cette dernière étape. Les pilotes de drones, le contrôleur aérien skeyes et les services du SPF Mobilité et Transports gagneront du temps au quotidien grâce à cette application et pourront se concentrer encore mieux et davantage sur la sécurité, priorité absolue dans le secteur aérien. »

Johan Decuyper, CEO de skeyes : « Avec l'application droneguide, nous faisons déjà figure de pionnier. Cette version étendue n'est pas moins qu'une première mondiale : nulle part ailleurs au monde, des demandes de vol ou des dérogations ne peuvent être introduites via un outil comparable. Dès le début, skeyes a reconnu l'intérêt économique du secteur des drones et la valeur sociétale des multiples applications concrètes. Nous soutenons le secteur dans son développement et continuerons à le faire. Notre rôle a toujours été de garantir la sécurité du trafic aérien, aussi pour les aéronefs sans pilotes. L'information et les outils d'aide pratiques comme droneguide sont un premier pas important. »

Emmanuelle Vandamme, Présidente du SPF Mobilité et Transports : « Le marché unique européen des drones est en pleine construction et les premières réglementations communes voient le jour. Les secteurs des fabricants et des opérateurs de drones vont connaître des opportunités de croissance importantes. Les missions du SPF Mobilité et Transports doivent continuer à évoluer à cet égard dans les prochaines années. L'administration se prépare activement à ces évolutions technologiques dans ses rôles de régulateur et de partenaire de projets ambitieux. Elle entend soutenir, par ses missions, la promotion de l'innovation. Le SPF poursuit ainsi sa transformation digitale. Droneguide en est un exemple significatif, qui vient étoffer l'offre de services en ligne mise à disposition de nos clients du monde de l'aviation via notre 'Aviation Portal' lancé la semaine dernière. Il simplifie les démarches pour les quelques 1.100 pilotes de drones licenciés (classe 1) en Belgique et améliore la sécurité dans l'espace aérien. »

Le Service public fédéral Mobilité et Transports a pour mission de préparer et de mettre en œuvre une politique fédérale concertée de mobilité et de transport au service de la population, des entreprises et de l'économie du pays. Il comporte 4 directions générales: la DG Transport aérien, la DG Transport maritime, la DG Transport routier et Sécurité routière et la DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire. Vous trouverez de plus amples informations sur le SPF Mobilité et Transports en consultant le site www.mobilit.belgium.be.